



Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Éducation Pour Tous

01 BP 3928 Abidjan 01 - Tél : 21 26 34 04 – 09 37 37 47 – 07 21 60 85

Fax: 21 26 82 04 - Site Web: www.ripept.com - Email: ripept@gmail.com

TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN VUE DE REALISER L'ANALYSE DU PLAN SECTORIEL EDUCATION 2016-2025 A LA LUMIERE DES PRINCIPES D'ABIDJAN

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d'Éducation Pour Tous, s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la convention sur le droit des enfants selon lequel toute personne (enfant, adolescent ou adulte) doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux, au sens le plus large et le plus riche du terme, une formation où il s'agit d'apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble et à être.

En Avril 2000 à Dakar, le monde entier s'était engagé à réaliser les six objectifs de l'Éducation Pour Tous à l'horizon 2015. Le bilan de cet engagement contenu dans le rapport Mondial de Suivi de l'Éducation 2015 indiquait, clairement, qu'en dépit des efforts fournis par les Etats et les Partenaires Technique et Financier les défis avenir sont énormes parce que les résultats obtenus proviennent d'une situation de référence initialement très basse. On estimait à plus ou moins 30 millions le nombre d'enfants non encore scolarisés en Afrique et les prévisions entrevoyaient une augmentation de ce chiffre en raison de la croissance rapide de la population.

Afin de faire face aux défis auxquels la planète est ou sera confrontée (dans tous les domaines), un nouvel engagement mondial a été adopté en 2015 à travers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour l'Éducation, il s'agit de l'ODD4 et du cadre d'action Éducation 2030 qui sont non seulement un vaste engagement d'« *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* », mais aussi un ensemble de cibles claires, détaillées et ambitieuses visant à réaliser, au terme des quinze prochaines années, le droit à l'Éducation de Qualité pour Tous, indépendamment du contexte personnel, social ou politique.

Au niveau continental, les Etats ont élaboré la stratégie continentale de l'Éducation 2016-2025 et la Côte d'Ivoire a, pour sa part, adopté son Plan Sectoriel Éducation 2016-2025 (PSE 2016-2025) qui devra prendre en compte la forte demande d'Éducation liée à l'obligation scolaire, les populations à besoins spécifiques, l'Éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie.

À l'évidence, tous ces engagements n'auront de chance d'aboutir que si des décisions courageuses sont prises par les uns et les autres en vue de faire face aux nombreux défis identifiés et connus de tous

dont la réduction et/ou la régulation de la part prise par les acteurs privés dans l'offre éducative et l'octroi de financement conséquents au secteur Education/Formation.

Les nombreuses études à travers le monde démontrent à souhait la part très importante de ces acteurs privés dans les systèmes éducatifs avec à divers degrés une offre d'éducation très problématique relativement aux frais de scolarité exigés aux parents d'élèves ainsi que la qualification des enseignants et la qualité des enseignements et de l'environnement scolaire.

En Côte d'Ivoire, l'étude menée par l'Internationale de l'Education Section Côte d'Ivoire (IE-SCI) et le Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Education Pour Tous (RIP-EPT) révèle la part prépondérante des acteurs privés dans le système éducatif.

Notre devoir (Etat, Organisation de la Société Civile, Institutions financières nationale et internationale, Partenaires Technique et Financier) est de contribuer chacun en fonction de ses responsabilités, à offrir à tous une Education Publique de qualité, Gratuite et Accessible pour tous, indépendamment de la situation sociale de l'individu et du contexte politique, économique et social.

A ce sujet, le RIP-EPT salue, à sa juste valeur, l'adoption au mois de février 2019, par plus de cinquante (50) experts du droit à l'Education, des Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droit de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer l'implication du secteur privé dans l'éducation.

Cette première étape franchie avec, en sus, la reconnaissance du document, par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, comme instrument de référence en matière de droit à l'Education, il s'agit maintenant de vulgariser le contenu des Principes d'Abidjan auprès des populations et des décideurs afin qu'ils se l'approprient pour faire avancer le droit à une Education Publique, Adaptée, de Qualité, Gratuite et Accessible pour Tous.

C'est la raison pour laquelle, le RIP-EPT a sollicité et conclu un accord de financement avec l'ONG Open Society West Africa (OSIWA) en vue d'une campagne de vulgarisation des Principes d'Abidjan dont le premier acte est l'analyse du PSE 2016-2025 à la lumière desdits Principes.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

L'objectif général est de réaliser un rapport d'analyse du PSE 2016-2025 à la lumière des Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droit de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer l'implication du secteur privé dans l'éducation.

2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ❖ Analyser le PSE 2016-2025 à la lumière des dix (10) Principes généraux énumérés dans les Principes d'Abidjan ;
- ❖ Produire un rapport d'analyse.
- ❖ Produire un résumé exécutif du rapport d'analyse.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- ✚ la production d'un rapport d'analyse du PSE 2016-2025 à la lumière des Principes d'Abidjan et
- ✚ un résumé exécutif dudit rapport.

IV. METHODOLOGIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La méthodologie de travail est laissée à l'appréciation du consultant. Le RIP-EPT lui fournira les documents dont il dispose et facilitera, dans la mesure de ses possibilités, les rencontres avec les autorités éducatives que le consultant jugera nécessaire de rencontrer.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir :

- Un Doctorat en science sociale ;
- Une très bonne connaissance du système éducatif ivoirien ;
- Une solide expérience dans l'analyse et l'évaluation de politiques éducatives ;
- Connaissance du milieu associatif et des Organisations de la Société Civile.

VI. DUREE DU TRAVAIL

Le travail d'analyse doit obéir au chronogramme ci-dessous :

- Début du travail d'analyse : le 11 mars 2020.
- Remise des draft de rapport et de résumé exécutif : 10 avril 2020.
- Prise en compte des observations du RIP-EPT : 14 au 15 avril 2020.
- Remise du rapport et du résumé exécutif définitifs : jeudi 16 avril 2020.

VII. COMPOSITION ET DELAI DE DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de consultation sera constitué de :

- Une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration du RIP-EPT ;
- Un Curriculum Vitae du consultant (CV) ;
- Une proposition financière.

Le dossier doit être transmis au RIP-EPT, au plus tard, le lundi 9 mars 2020 à 12h00, par courrier électronique à l'adresse suivante : rip.ept@gmail.com avec copie à : gneloupaul@yahoo.fr ; ahuijunior@yahoo.fr, robale.kagohi@yahoo.fr, lobevelyne@yahoo.fr et donguiarramatou@yahoo.fr ou directement par courrier ordinaire au siège du RIP-EPT, à Marcory, en face de la station Shell située à l'entrée de l'Eglise Catholique Sainte Thérèse.